

Votants : 82
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 10 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

HABITAT – CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) : POURSUITE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

Titulaires absentes suppléées :

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200717-C54-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

HABITAT – CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) : POURSUITE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), notamment ses articles L.441, L.441-1, L.441-1-5, L.441-2-3, L.441-2-6, L.441-2-8, L.441-2-9, R.441-2-10, R.441-2-15 et R.441-2-17,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, notamment son Titre III relatif à la « Réforme des procédures de demande d'un logement social pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité », et à l'élaboration d'un PPGDLSID,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment son article 111,

Vu le décret n°2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 relative à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du 14 décembre 2015 engageant la démarche d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID),

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PLH et les propositions d'évolutions du programme d'actions,

Considérant l'obligation pour la Communauté d'Agglomération du Niortais de prendre en considérations les dispositions règlementaires et législatives en vigueur dans l'exercice de sa compétence relative à l'équilibre social du logement,

A l'appui de son adhésion depuis 2011 à l'AFIPADE (Association des Fichiers Partagés de la Demande), lui permettant de bénéficier d'un fichier partagé « dématérialisé » inter-bailleurs de la demande de logement social à partir du logiciel « Imhoweb », la CAN a engagé en association avec les partenaires concernés, une démarche d'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) afin de :

- Définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes locatives sociales et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales,
- Prévoir les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social, ainsi que les fonctions assurées par l'actuel dispositif de gestion partagée de la demande.

<p>Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C54-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception en préfecture : 24/07/2020</p>

Cette démarche partenariale a ainsi permis de définir :

- L'accueil et l'information des demandeurs avec :
 - La définition d'un contenu réglementaire minimum comprenant en amont, des données sur l'offre présente dans le territoire et sur sa disponibilité et en aval, une information sur le traitement de la demande du candidat et sur son degré d'avancement,
 - Les modalités de cette information avec l'organisation d'un service d'accueil et d'information.
- La gestion partagée de la demande avec :
 - La possibilité pour le demandeur de faire enregistrer sa demande en un seul exemplaire transmis et traité par les bailleurs sociaux du secteur demandé,
 - La définition d'orientations communes d'attribution débattues sous la responsabilité de la CAN dans le cadre du PLH 2016-2021, avec notamment des indications sur le traitement des demandes prioritaires ou spécifiques (personnes âgées ou handicapées), des mutations et sur les choix de localisation offerts aux demandeurs (principe de la localisation choisie).
- Le suivi des ménages en difficultés avec comme objectif, une organisation collective des réponses à apporter aux besoins en logements ou relogements des ménages en grandes difficultés.

Cette démarche d'élaboration doit maintenant se poursuivre pour une mise en œuvre du PPGDLSID au plus tard le 1^{er} septembre 2021, afin d'intégrer notamment le décret d'application du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social, cette dernière devant constituer une aide à la décision participant à l'atteinte des objectifs mentionnés à l'article L.441 du CCH, tant pour la désignation des candidatures examinées en Commissions d'Attributions des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), que pour l'attribution des logements sociaux.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Poursuivre la procédure d'élaboration du PPGDLSID,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à associer et mobiliser à cette démarche les personnes morales et/ou les principales structures concernées (notamment les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, l'AROSH Nouvelle-Aquitaine et l'AFIPADE, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, Action Logement et les communes du territoire),
- Autoriser le Président, ou son représentant, à transmettre la délibération aux représentants de l'Etat afin d'établir le « porter à connaissance » relatif aux objectifs à prendre en compte sur le territoire en matière de gestion de la demande et d'information des demandeurs,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son animation et à bon déroulement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
Christian BREMAUD 200717-C54-07-2020-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Vice-Président Délégué